

Commune de MONTLEBON

4.2

Plan Local d'Urbanisme

4.2 Partie graphique du règlement

- 4.2.1 - Plans de zonage
- 4.2.2 - Eléments de paysage, sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique
- 4.2.3 - Eléments de paysage, immeubles, monuments, sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- 4.2.4 - Secteurs où l'existence de risques justifie des conditions particulières d'occupation et d'utilisation du sol
- 4.2.5 - Secteurs de pratique du ski
- 4.2.6 - Secteurs où les nécessités de l'hygiène et de la préservation des ressources naturelles en eau potable justifient des conditions particulières d'occupation et d'utilisation du sol
- 4.2.7 - Périmètres d'application des orientations d'aménagement et de programmation



Aurélien TISSOT
URBANISME - AMENAGEMENT - FONCIER
CityParc - 6, Rue Claude Chappe
25300 PONTARLIER

Tél : 03 81 46 75 32 - Fax : 09 66 97 35 45
Email : aurelien.tissot@geometre-expert.fr

**Approbation
Décembre 2018**